

**Zeitschrift:** Schweizerische Zeitschrift für Forstwesen = Swiss forestry journal = Journal forestier suisse

**Herausgeber:** Schweizerischer Forstverein

**Band:** 110 (1959)

**Heft:** 12

**Artikel:** Végétation forestière et histoire de l'art

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-765132>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 17.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Schweizerische Zeitschrift für Forstwesen

## Journal forestier suisse

110. Jahrgang

Dezember 1959

Nummer 12

### Végétation forestière et histoire de l'art

L'annonce de la publication prochaine d'un ouvrage important intitulé «La Connaissance des Primitifs par l'étude du bois» rend plus actuels les problèmes soulevés par ce travail qui avait fait l'objet d'une thèse présentée et soutenue à la fin de l'année 1957 devant l'Ecole du Louvre.

Les termes mêmes de la notice annonçant cette parution<sup>1</sup> font ressortir l'originalité des recherches entreprises et l'intérêt qu'elles revêtent pour les forestiers: «La thèse de Madame Jacqueline Marette, sur les supports en bois de peintures du XII<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècles, apporte aux techniques propres à l'histoire de l'art, étude de documents et analyse plastique, l'appui d'une méthode rigoureusement scientifique apte à corroborer ou à faire réviser les conclusions actuelles de l'étude d'un grand nombre de tableaux dits «primitifs». Les statistiques établies portent sur près de 1200 panneaux; et, pour l'histoire de cette période, permettent de se rendre compte que *les artistes utilisaient les bois de leur région.*» Ainsi, établissant une relation entre les bois utilisés par les peintres et la végétation naturelle, ces conclusions se révèlent particulièrement importantes, si elles fournissent un témoignage de ce qu'a pu être la répartition des espèces ligneuses dans les régions et à l'époque où les artistes ont été appelés à en utiliser les produits. Devant les horizons qu'elles ouvrent, les forestiers ne resteront pas insensibles; et ils sont en droit de se demander quelle part leur est dévolue dans une suite de recherches qui, en se perfectionnant et en s'approfondissant, exigeront l'intervention d'un nombre toujours plus grand de spécialistes. L'identification des bois, les techniques de débit et de mise en œuvre sont du ressort des botanistes et des technologues, de même qu'il appartient au forestier, sociologue, géographe ou historien, de ressusciter la végétation caractéristique d'une région à l'époque considérée.

Les sceptiques ne manqueront pas de soulever des objections: d'une part, est-il bien nécessaire de revenir sur le passé, alors que la répartition actuelle des espèces, résultant d'interventions humaines que l'on veut croire raisonnées, ne permet pas toujours de préciser ce qui existait pré-

<sup>1</sup> Editions A. & J. Picard, 82, Rue Bonaparte, Paris 6<sup>e</sup>.

cédemment? d'autre part, l'identification des bois utilisés pour des objets mobiles ou transportables, n'implique pas une liaison nécessaire entre tel élément de mobilier ou tel tableau et la végétation du lieu où on le trouve.

Les deux arguments sont valables, mais on peut les réfuter: s'il est difficile de reconstituer avec certitude la couverture végétale existant à une époque lointaine, ne doit-on pas précisément accueillir avec faveur tout argument susceptible de la préciser? et si la date et le lieu de création d'œuvres mobiles ou transportables, sont connus avec certitude, quel qu'ait été leur sort, il doit être possible de les replacer dans leur cadre d'origine. Un seul doute subsiste du fait de mouvements commerciaux qui auraient pu introduire dans cette région des bois étrangers aux espèces locales; sur ce point encore, il appartient aux forestiers de préciser à quelle date de tels apports ont pu commencer; la suite de cet article montrera que le commerce des bois débités ne s'est généralisé que tardivement; né des transports par eau, ce commerce n'a intéressé, à l'origine, que des centres privilégiés desservis ou alimentés par voies d'eau. Ailleurs, l'approvisionnement se faisait sur place, les transactions prenant le plus souvent la forme de troc, ou les cessions amiables résultant de redevances usagères.

Enfin, l'objection suivant laquelle il serait loisible à un artiste d'utiliser un échantillon de faible importance et facile à déplacer, ne tient plus lorsqu'on envisage les centaines de mètres cubes de bois homogènes nécessités par un ensemble sculpté ou lambrissé et dont l'acquisition et la mise en œuvre ont dû faire l'objet de marchés.

D'ailleurs, s'il était nécessaire de nous convaincre de la valeur d'une méthode d'investigation basée sur un échantillonnage aussi précis que celui pratiqué par Madame Marette dans sa thèse, nous pourrions invoquer l'avis autorisé du Chef de la Division de Biologie du Centre technique du Bois à Paris. Voici ce que dit à ce propos, M. Clément Jacquiot, Conservateur des Eaux et Forêts et Directeur de Recherches, dans une note du 12 mars 1958 :

« La thèse que vient d'achever Madame Marette sur les supports en bois des peintures primitives s'appuie sur environ 1300 déterminations faites par le Laboratoire d'Anatomie du Centre Technique du Bois.

Ce nombre est assez élevé, eu égard à celui des essences utilisées, pour qu'il ait été possible d'établir d'une manière indiscutable d'étroites corrélations entre les régions où travaillaient les artistes et la nature des bois qu'ils utilisaient. Outre l'intérêt qu'elle présente pour l'histoire des techniques de la peinture, cette thèse apporte donc de très précieuses indications sur la flore forestière et sur l'exploitation des bois dans diverses régions d'Europe à l'époque étudiée. Elle contribue par suite à accroître ou à consolider nos connaissances souvent incomplètes ou incertaines en ce domaine, et présente une valeur scientifique indiscutable. »

Depuis la soutenance de cette thèse, en octobre 1957, il a semblé intéressant de suivre la voie qu'elle ouvrait et de rechercher, sur le plan de la technique forestière proprement dite, des enseignements analogues.

Les archives forestières s'ouvrent encore pour apporter des arguments à la relation étroite qui existe entre les œuvres d'art et la végétation naturelle. Nous étudierons successivement ceux qui résultent des conditions de délivrance et d'exploitation des bois, puis ceux qui se rattachent à des contrats de travail et aux débuts de la commercialisation des bois, enfin ceux qui font ressortir l'abondance, la raréfaction ou la pénurie de certains bois à des époques bien déterminées.

\*

Et d'abord, quelles sont, au Moyen-Age, les conditions de délivrance et d'exploitation des bois?

La Coutume de Brécilien est sans doute le document le plus ancien qui définit l'exploitation par pieds d'arbres, ce véritable jardinage de récolte, en usage dans l'Ouest de la France dès le XIII<sup>e</sup> siècle, et dont on retrouve des exemples dans d'autres régions jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle. Le texte ne fait que reprendre les coutumes reconnues par les lois locales des VI<sup>e</sup> et VII<sup>e</sup> siècles, d'après lesquelles les tenanciers d'un manse peuvent désigner (marquer) les arbres qui leur sont nécessaires, à charge de se les faire délivrer. Ils choisissent ainsi les bois qui leur sont utiles, à l'exception des arbres à fruits propres à nourrir le bétail, et exercent leur droit de préemption pendant un an. Si les responsables des délivrances ne viennent pas authentifier par leur présence, ou refusent, le droit d'abattre les arbres choisis, l'usager peut passer outre; «Quand un homme crie quand il coupe, et attend quand il charge, s'il peut sortir sans être surpris, il ne doit rien à personne». Dans d'autres coutumes, il est prévu que l'usager doit crier trois fois en appelant le forestier, puis attendre un moment avant d'abattre l'arbre, il ne peut encourir de poursuites; ou encore «les bûcherons, charpentiers et voituriers doivent rester à distance telle du propriétaire ou de son mandataire, que celui-ci puisse entendre leur appel pour les reconnaître soit à la voix (huchée) soit à l'aide d'une petite corne (cornuchet)». Ce passage de la coutume de Brécilien est plein d'intérêt; en effet, d'une part il subordonne la délivrance à un contrôle, et d'autre part, il mentionne la présence sur la coupe de *charpentiers*.

La forêt au Moyen-Age ne présentait certainement pas l'aspect un peu inhospitalier, voire désert, qu'elle a revêtu plus tard, en particulier au début de ce siècle. Une forêt usagère était vivante, humaine, «animée par tout un petit peuple qui n'appartenait pas nécessairement aux professions sylvestres. Chaque corps d'état avait, dans certaines villes, le droit d'aller chercher au bois la matière première dont il avait besoin: les ferrons, tourneurs, charrons, huchiers, charpentiers, abattaient les troncs nécessaires pour fabriquer des solives, des moyeux, des brancards ou des *planches*».

\*

Nous voici en possession d'une première certitude. D'autres textes peuvent-ils la confirmer, en particulier des contrats notariés ou, à défaut, des documents provenant des archives des communautés ecclésiastiques ou des familles seigneuriales ?

Propriétaires fonciers ou bénéficiaires, les uns et les autres représentent les véritables détenteurs de la richesse au Moyen-Age; ils font figure de mécènes à l'égard des ouvriers d'art auxquels ils fournissent l'occasion d'exercer leur talent et leur goût.

Dans ces quelques mots, se trouve résumée l'organisation du travail : les propriétaires fonciers *fournissent* (vivre, couvert, matériaux); les maîtres d'œuvre aidés par les compagnons qu'ils s'adjoignent, *utilisent* le bois et réalisent l'œuvre suivant un contrat à façon.

Ils suivent leur inspiration, ne sont pas limités par le temps, consacrent une existence entière à parachever leur travail.

Il faudra 9 ans au maître sculpteur Simon Bauer, pour réaliser les stalles du Moûtier d'Ahun dans la Creuse, entre 1673 et 1681; les chanoines de la cathédrale de Rouen, trouvant, au bout de 8 ans, que le travail des stalles est trop languissant, font parcourir les Flandres et la Picardie par un maître-huchier, chargé de ramener des ouvriers habiles pour abréger l'ouvrage, qui durera encore 4 ans. Il en faudra 20 pour mener à bien la construction des stalles de la cathédrale de Saint-Claude (Jura), achevées en 1465, soit 16 ans après le versement, en 1449, d'un premier acompte de 200 florins.

Les archives des Abbayes ou les Comptes des familles seigneuriales nous permettent de préciser les conditions de contrat :

- pour le Moûtier d'Ahun, il est prévu que tous les bois nécessaires seront fournis par l'Abbaye,
- pour la confection des stalles de la cathédrale d'Amiens, le marché conclu en 1509 dit expressément que le Chapitre fournit les bois nécessaires « comme cela se fait pour les ouvrages importants ».

Lorsque les monastères sont propriétaires de forêts, ce sont fréquemment les religieux qui abattent et façonnent sur coupe. Ceci peut expliquer que certains textes comportent les clauses suivantes : l'artiste va choisir les arbres et « on lui amènera les bois quand il les aura fait abattre ».

Cette précision se trouve dans le contrat de travail à façon passé en 1527 entre les Religieux de Saint-Bénigne de Dijon et Jehan Boudrillet, menuisier à Troyes qui, pour la durée du travail, aura son logement à l'Abbaye. Ou encore, le Duc d'Orléans commande en 1399, à un huchier parisien Noël Lespousé, le lambris destiné à orner la chapelle du couvent des Célestins qui doit lui servir de sépulture. Les chênes nécessaires à la confection de ce lambris sont pris et façonnés en forêt de Cuise (Compiègne).

Des indemnités sont prévues si l'artiste doit aller à une certaine distance pour trouver ce qui lui est nécessaire. Ce doit être assez peu fréquent car les transports sont difficiles, coûteux et dangereux.

L'insécurité règne sur les routes où les conditions du roulage sont d'ailleurs épouvantables. Si l'on peut engager les frais d'une escorte pour des matériaux de valeur et à forte densité, ce n'est pas avantageux pour le bois qui représente encore un produit de fort encombrement, de faible valeur puisque délivré gratuitement aux usagers, et dont une partie sera perdue sous forme de déchets au débit. Par contre, la situation de l'Abbaye de Grand'Selve édifiée sur la rive gauche de la Garonne entre Toulouse et Montauban, apparaît comme particulièrement bien choisie. Le domaine est traversé par la Daire qui permet aux moines de flotter jusqu'à la Garonne les troncs qui tombent sous la hache des gens de l'Abbaye.

Nous verrons plus loin l'importance des transports par eau pour expliquer certains apports de bois étrangers à la région, jusqu'à des villes-marchés approvisionnées par voie d'eau. Mais les exemples choisis ici se trouvent hors de portée de ces marchés et permettent d'envisager un approvisionnement sur place avec les espèces indigènes.

Quel relief prend alors aux yeux des forestiers un texte qui permet de rattacher l'histoire des forêts existantes ou disparues aux produits qu'on en a jadis tirés, et qui demeurent comme un témoignage de la végétation primitive! L'Abbaye d'Obasine (aujourd'hui Aubazine en Corrèze) est une fille de Cîteaux établie dans une forêt concédée par le Vicomte Archambault; on ne trouve plus trace de cette forêt sur ces terres entièrement découvertes. Mais «l'armoire d'Obasine» que tous les Traité du meuble donnent comme l'un des ouvrages les plus anciens en bois qui aient été conservés puisqu'elle date du XIII<sup>e</sup> siècle, est en chêne massif et assez grossièrement façonné. Si nous ne possédions les chênes fins du Limousin, qui nous borde au Nord, pour définir la végétation naturelle, ce témoignage pourrait être invoqué pour reconstituer la forêt disparue.

Le dépouillement des archives concernant les ensembles les plus importants de stalles, boiseries et lambris en France, est fort instructif. Il révèle que le chêne est utilisé presqu'exclusivement pour leur confection.

On ne trouve à cet emploi généralisé du chêne en France jusqu'au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle que quelques exceptions, dont l'une dans le Jura, et l'autre à Vence près de Nice, sont assez intéressantes pour que nous nous proposions d'y revenir plus loin.

Pouvons-nous donc conclure à une mode, à une préférence des artistes qui trouvaient dans le chêne l'espèce dont le bois convenait le mieux à leurs travaux? Il est difficile de l'admettre, car si le chêne fournit un excellent bois de travail, et convient bien aux assemblages rustiques, aux premiers meubles contemporains de l'époque romane, coffres, chaires, ou armoires sans décos, il offre une hétérogénéité qui complique le

travail du sculpteur. L'ornementation qui apparaît avec le style gothique et ira en s'accentuant avec la Renaissance, ne s'accorde pas avec les caractères d'un matériau qui se fend facilement et donne des éclats.

Le chêne employé seul est alors agrémenté, soit de cuir repoussé, soit de peintures à la mode vénitienne où les ors et les rouges prennent la dominance. Les dernières boiseries de la période du chêne (première Renaissance française, dite de François I<sup>er</sup>) sont fréquemment ornées et souvent surchargées de décors peints; mais il en existe d'une très grande qualité, par exemple, le cabinet de travail de Colbert conservé au Musée Carnavalet à Paris. Pour conclure provisoirement, l'examen des éléments fixes de décoration, boiseries et stalles sculptées en France, semble prouver que la préférence n'est allée au chêne que parce qu'on le trouvait sur place, et en suffisante abondance.

Aux mêmes époques, le chêne était aussi l'espèce la plus employée en Angleterre, dans les Flandres, et dans les provinces de l'Allemagne occidentale situées au Nord et à l'Ouest du Main. Il n'en était pas de même pour les provinces méridionales, où le tilleul en plaine et les résineux en montagne fournissaient d'autres solutions. Les très belles stalles de la cathédrale d'Augsbourg sont en tilleul sculpté. En ce qui concerne la Suisse, le chêne est utilisé dans certains cantons (Argovie, Zurich et Vaud, par exemple), alors que les résineux dominent dans les cantons de montagne (Grisons, St-Gall). Mais le noyer, le frêne et l'orme prennent aussi une grande importance dans les boiseries et mobiliers des Maisons patriciennes. Là encore, il semble que l'emploi de bois locaux soit la règle. Ce qui nous a été révélé par les stalles et lambris, se répète pour les éléments mobiles de décoration: statues, trumeaux, meubles (dans la mesure où il est possible de les rattacher d'une manière certaine à une région d'origine).

\*

Ce n'est pas chose facile de donner une date, même approximative, à l'établissement d'échanges organisés. De tout temps, des mouvements de marchandises ou de matières premières ont eu lieu entre les grands marchés, par voie fluviale ou maritime.

En France, et déjà du temps des Romains, le Doubs, la Saône et le Rhône ouvraient aux Provinces de l'Est les ports de la Méditerranée. Cependant, le bois est moins précieux que les minéraux, les céréales, l'huile ou les vins. Il ne fera son apparition qu'avec l'organisation des arsenaux et les bois de mûre descendant des Vosges jusqu'à Toulon. Les bois du Jura, flottés en grumes sur le Doubs et réunis en trains sur le Rhône, étaient sciés sur le marché de Beaucaire. Le Rhin et l'Adour rendaient les mêmes services en reliant à d'autres ports les régions productrices de longs bois résineux.

Mais si Deffontaines a pu écrire à bon droit que «la première en date des industries modernes du bois fut celle *de la planche*», il convient de

rechercher où elle a pris naissance et à quels produits s'appliquait cette expression trop vague. Industrie de la planche implique scierie; or, nous savons que les débits de bois durs se faisaient en forêt; travaillés ensuite à l'aide d'outils à main ces produits ne voyageaient guère.

Pour monter une scierie mécanique, il faut disposer d'une force motrice. Les scieries seront concentrées dans les régions où les moulins à eau ou moulins à vent peuvent les actionner. L'installation dans les Vosges de « scies battantes » est antérieure au XV<sup>ème</sup> siècle; ces établissements envoyaient des trains de planches de sapins flottés sur la Meurthe jusqu'aux villes que dessert cette rivière.

Ce sont les seuls bois débités que l'on trouve exposés sur les marchés et places publiques des villes de l'Est. Par contre, nous savons qu'à Paris, des artistes peuvent s'approvisionner en bois de diverses essences.

Quelle est l'origine de ces bois et à quelles catégories correspondent-ils?

Depuis 1121, une association des marchands par eau de Paris, la « Hanse parisienne » détient le monopole de la navigation sur la Seine. Son chef, le prévôt des marchands, est à la tête de la municipalité de Paris; ses armes seront adoptées par la ville. Donc, très tôt, et jusqu'au XIX<sup>ème</sup> siècle, les marchés aux bois, concentrés sur les quais de la Râpée et de l'Hôpital, seront approvisionnés en bois de Champagne, de Lorraine et de Picardie, mais aussi en bois étrangers, lorsque la pénurie de gros bois se fera sentir dans le pays. Ces bois étrangers sont, avant tout, les « chênes de Hollande », expression qui englobe, sous des formes et des graphies diverses, un produit de qualité reconnue, particulièrement apprécié pour la sculpture et l'ébénisterie.

Nous laissons à d'autres le soin d'épiloguer sur les noms divers qui couvrent cette marchandise, et sur les usages auxquels on la destinait, bien que les archives des Communautés ecclésiastiques nous aient procuré de nombreux textes relatifs à ces bois. Nous croyons plus utile de montrer en quoi la connaissance et l'interprétation des textes forestiers peuvent être utiles au historiens d'art.

Chênes de Hollande? Les Pays-Bas étaient-ils donc assez riches en gros chênes pour approvisionner toute l'Europe occidentale en bois que les ébénistes semblent se disputer du XIV<sup>o</sup> au XVIII<sup>o</sup> siècle? Et encore, peut-on admettre qu'il s'agisse vraiment de ces chênes des basses provinces où devait dominer le pédonculé dont le bois ne semble pas particulièrement indiqué pour les usages de choix et notamment la sculpture? Non, les chênes qui sont débités dans les ports de Hollande, à l'aide de moulins à scie actionnés par le vent, ne proviennent généralement pas du pays, mais bien d'Alsace, de Bade et du Wurtemberg, du Spessart et de Lorraine. D'abord flottés sur la Zorn, le Main ou la Moselle, puis sur le Rhin, ils sont rassemblés en trains à Andernach et descendus jusqu'aux ports de Hollande où ils seront débités sur maille à la scie.

Et voici quelques précisions qui éclairent d'un jour nouveau l'histoire de certains massifs forestiers où dominaient autrefois les chênes et qui se sont transformés au cours des siècles derniers en peuplements de hêtre et de sapin, d'épicéa ou de pin sylvestre.

Nous nous contenterons de rapprocher quelques textes concernant des massifs du Nord-Est de la France. H u f f e l rapporte que, pour les seules forêts du Comté de Dabo (14 000 ha), les livraisons suivant ont été faites aux agents commerciaux des ports de Hollande: en 1669, fourniture de 4160 chênes; quelques années plus tard, ces agents réclament l'expédition de 2176 arbres restant à livrer sur un marché déjà passé; en 1722, on compte 800 chênes, et en 1723, 1200 chênes qui partent en direction du Rhin.

M a u r y expose que «avant la cession du Canton de Bitche à la France, les forêts de cette région étaient à peu près ce qu'elles avaient été il y a 6 siècles; et, dans l'espace de 15 années, le gouvernement en vendit 93 595 chênes». Et plus loin, il signale «en 1750, les abatis de plus de 50 000 arbres faits inconsidérément pour le compte de la Hollande».

Il semble intéressant de pousser ces investigations plus avant et de rechercher en amont de Bâle, quels sont les affluents du Rhin qui ont pu être utilisés pour draîner également les chênes argoviens ou zurichoises en direction de la Hollande. Ne trouve-t-on pas en forêt bourgeoisiale de Baden un lieu-dit «Holländer», précisément sur un versant proche de la Limmat?

Ces bois étaient réputés plus tendres et plus faciles à travailler que les chênes de Champagne et de Bourgogne. Ce que nous savons aujourd'hui de la qualité des chênes rouvres à accroisements fins de Bitche en Moselle, de Westhoffen en Alsace, ou du Spessart, recherchés pour le tranchage, nous convainct bien de cette origine.

Il y a là un premier aspect de la commercialisation, favorisée par les transports fluviaux et la qualité des débits, de bois portant, avant la lettre, un label de garantie. On peut retrouver d'autres amores de commerce des bois débités dans les grands courants d'échanges qui s'organisent à la fin du XVème siècle et au XVIème siècle entre des villes comme Dieppe et Rouen, Anvers et Amsterdam, Hambourg et Danzig, vers Paris et Lyon, Burgos, Leipzig, Augsbourg et Nüremberg.

Les grandes familles de marchands tels que les Welser, les Paumgartner et surtout les Fugger, n'auraient-elles pas, outre le sel de Bavière, l'alun, le pastel de Thuringe, le cuivre du Tyrol, de Carinthie et de

---

Malines (Belgique) — Eglise Notre-Dame d'Outre-Dyle

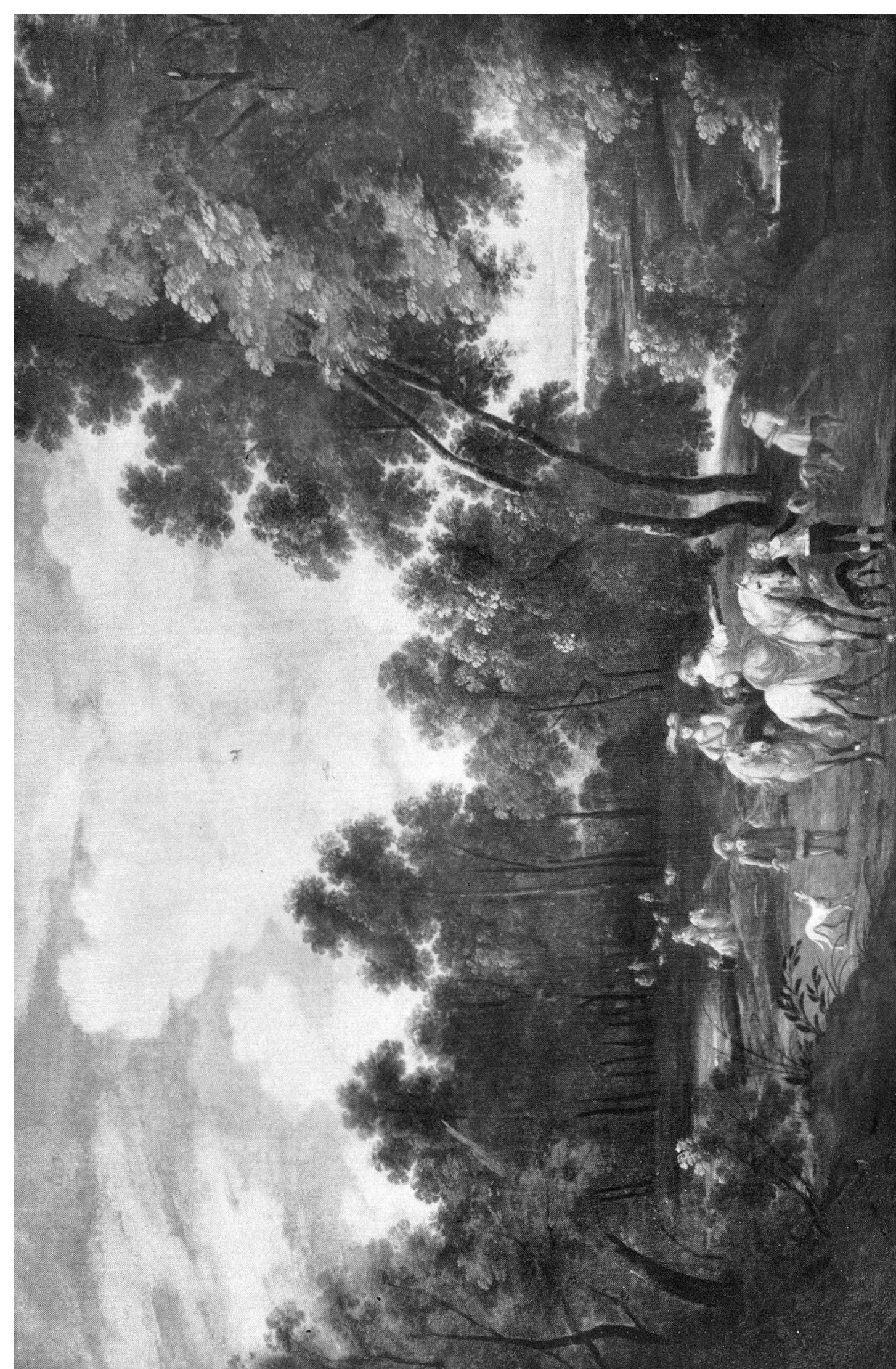
Chaire en chêne sculpté (fragment) dûe à Guilielmus Kerrickx (1652—1719)

Saint-Marc l'Evangéliste

Photo Hubert Melis

(dûe à l'aimable obligeance de Photorama, Mortsel-Anvers)





Hongrie, transporté sur leurs bateaux des bois débités à l'intention de mécènes curieux de produits nouveaux?

Le Danube et ses affluents l'Inn et l'Enns, sont là qui relient la plaine de l'Allemagne du Nord au bassin de Hongrie et aux ports de la Mer Noire. Nous avons recherché, dans les textes relatifs aux Comptes des Fugger, les mentions relatives aux bois transportés. Elles sont hélas! peu nombreuses: en 1546, Anton Fugger, envoie à l'Abbaye de Kempten pour «présentation» des échantillons de bois de choix propres à être utilisés par des artistes ou artisans: 2 morceaux de bois d'olivier, 5 morceaux de frêne de Hongrie; si l'Abbaye n'en veut pas, elle doit les renvoyer. L'année suivante, le même Anton Fugger expédie d'Augsbourg et de Cologne, par le Main et le Rhin, vers Anvers, 3 billes de bois de choix, et encore 5 morceaux d'olivier, à l'intention du Connétable Seigneur de Bason.

Ces textes nous prouvent qu'au milieu du XVI<sup>ème</sup> siècle, le commerce des bois, mis à part celui de la Baltique et de la Mer du Nord, était encore bien réduit. En Europe continentale, les artistes s'approvisionnaient sur place et ne faisaient pas encore entre les espèces le choix qui deviendra plus tard une règle.

\*

A quelle époque se sont donc transformées ces conditions d'approvisionnement? Pour la France, à partir du début et surtout vers le milieu du XVI<sup>ème</sup> siècle. Ce changement résulte de deux circonstances qui intéressent les forestiers, d'une part la diminution des ressources en gros chênes, d'autre part une meilleure appropriation de la matière première au travail que les artistes prétendent réaliser.

La disette en bois se fait sentir depuis la fin du XV<sup>ème</sup> siècle, et les cris d'alarme ne manquent pas. Après les années cruciales de 1496, 1504, 1520 et 1527, dont on conserve le souvenir, et durant lesquelles on fit feu de tout bois, l'Ordonnance de 1539 prescrit de résérer le chêne comme bois à bâtir et non à refendre pour échafas.

L'Edit de Saint-Germain de 1561 oblige à mettre en réserve pour croître en futaie, le tiers de la surface des forêts royales et ecclésiastiques.

En 1563, est ordonnée la visite des caves pour voir si les habitants n'y recèlent pas de provisions supérieures aux besoins du ménage, ou si les gros bois ne sont pas mis en stock pour être revendus à haut prix ou débités en bois de chauffage.

Un Règlement de 1564 interdit la coupe et la vente sans autorisation des bois de haute futaye dans les mêmes forêts.

---

Dijon (France) — Musée — «Promenade en forêt de Soignes»

Peinture à l'huile de Jacques d'Arthois (1613—1686)

Photo Rémy

(reproduite avec l'aimable autorisation du Musée de Dijon)

Un arrêt du Parlement de 1571 oblige les marchands forains à façonneur leurs produits et à les mener sans tarder jusqu'aux ports les plus proches pour les acheminer vers Paris.

L'Edit de 1583 recommande de planter les vides, terrains vagues ou demeurés inutilisés. Les plantations le long de routes, chemins, canaux, peuvent employer ormes, noyers et autres bois durs, suivant la qualité du fonds.

Tous les renseignements sont concordants sur cette disette de bois qui s'affirme : si, en 1597, il est avéré qu'on ne peut plus trouver de bois de chênes pour bâtir, faire bateaux, navires, machines et instruments de guerre, merrains à vin ou à futaille, ce n'est qu'une confirmation de ce que prédisait dès 1550, Bernard Palissy. Cet esprit encyclopédique déplorait dans son « Recept véritable pour multiplier les thrésors ». Ed. Cap. 1550, p. 88 « la grande ignorance des hommes qui semblent aujourd'hui ne chercher qu'à rompre, couper et déchirer les belles forêts que leurs prédecesseurs avaient si précieusement gardées ». Il ajoutait « Je ne trouverais pas mauvais qu'ils coupent les forêts pourvu qu'ils en replantent après quelque partie ; mais ils ne se soucient nullement du temps à venir, ne considérant point le grand dommage qu'ils font à leurs enfants à l'avenir. Je ne puis détester assez une telle chose et ne puis l'appeler faute mais une malédiction, un malheur pour toute la France. Parce qu'après que tous les bois seront coupés, il faut que tous les arts cessent et que les artisans s'en aillent paître l'herbe comme fit Nabuchodonosor ».

Merveilleuse citation qui relie l'histoire de nos forêts à l'emploi des bois par les artistes, et nous prépare à la transformation qui s'opérera au cours du XVI<sup>e</sup> siècle : le remplacement, pour un grand nombre d'usages, du chêne par le noyer.

Mais avant d'en mesurer les conséquences, essayons d'en voir les causes qui nous éclairent sur la situation et le traitement des forêts au début du XVI<sup>e</sup> siècle. La pratique des recépages à court terme est courante, pour approvisionner en bois de chauffage et en bois à carboniser les collectivités et les industries en voie de développement (forges et verreries surtout). Les peuplements sont qualifiés par taille ou par âge (haut taillis, quart de futaie ou demi-futaie). Le Grand Maître de Guyenne, Louis de Froidour, examine dans son « Instruction pour les Ventes de Bois du Roi » en 1688, les diverses causes qui se sont conjuguées pour appauvrir les forêts en gros bois : il incrimine les courtes révolutions de taillis, « l'expérience a fait voir et connaître encore tous les jours que les baliveaux réservés de menues broussailles ne peuvent venir à profit, mais au contraire, demeurent toujours rabougris, tordus et bossus et ne peuvent s'élever ». Il prescrit d'allonger les révolutions à 15, 18 et même 20 ans. Il condamne les exploitations par pieds d'arbres : « c'est par ce moyen que beaucoup de forêts ont été détruites ; comme on choisit ordinairement les plus beaux arbres

et les mieux venants, il ne reste plus dans les forêts que les bois de rebut ». Il s'insurge contre l'abaissement à 40 ans de l'âge au-dessus duquel « les bénéficiaires, gens de main morte, communautés ecclésiastiques et séculières, sont avides de couper ».

Il relève que, dans plusieurs forêts de la Maîtrise de Toulouse, les habitants autorisés à exploiter tous les ans un certain nombre de pieds d'arbres, « trouvent occasion d'en couper six fois autant ». Et il conclut : « C'est une chose qui me paraît honteuse que, dans le plus beau et le plus riche pays du Royaume, qu'à peine on y puisse trouver, je ne dis pas du bois propre pour les bâtiments, pour les chaussées des Moulins, ni pour faire du merrain, mais même des instruments aratoires. »

Enfin, les dégâts du feu et du pâturage contribuent à appauvrir les forêts jusqu'à un état qui motive le cri de Colbert « La France périra faute de bois », et détermine la promulgation de l'Ordonnance de 1669. En prescrivant la mise en réserve, dans toutes les forêts royales et dans les meilleurs cantons, de tous les bois susceptibles de croître jusqu'à 100 ans, 200 ans et plus, cette Ordonnance a préparé les chênes de placage qui font aujourd'hui la richesse des forêts du Centre et de l'Ouest de la France, mais, en même temps, a raréfié les gros chênes dont la demande se faisait pressante.

Première conséquence de la pénurie en bois qui s'aggrave, la spéculation commence et les premiers marchands de bois apparaissent. Depuis le XV<sup>ème</sup> siècle, il est d'usage courant que les maîtres d'œuvre disposent de plus de bois qu'ils n'en ont l'usage. Ils le placent dans des magasins et dépôts où artisans et artistes moins fortunés viennent acheter au détail les pièces dont ils ont besoin.

Un certain Loup de Louvencourt, à la fin du XV<sup>ème</sup> siècle, ayant épousé Magdeleine le Messier qui appartenait à une grande famille de huchiers et maîtres charpentiers de la ville d'Amiens, abandonne ce métier de huchier pour ne plus faire que commerce de bois. Ses magasins et dépôts étaient si remplis que les bois débordaient sur la voie publique et gênaient la circulation.

D'autres textes nous prouvent que des artistes en renom, comme Hugues Sambin, Chef de l'Ecole de Bourgogne, entre 1549 et 1572, est aussi marchand de bois. Mais cette forme d'approvisionnement à l'intérieur de la profession va déborder ce cadre trop étroit, et le commerce en grand apparaîtra au XVII<sup>ème</sup> siècle avec des règles plus strictes et des lieux de stockage officiellement organisés.

Deuxième conséquence à la fois de cette disette et du droit de préemption reconnu par l'Ordonnance de 1669 aux Ingénieurs de la Marine sur les gros chênes propres à fournir des bois pour les arsenaux: les artisans et les artistes se rejettent sur le noyer. Lorsqu'on cherche à approfondir dans les manuels d'histoire de l'art, les modifications profondes qu'apporte

au style français la Renaissance, il est courant de trouver des phrases de ce genre : « la seconde Renaissance, comme on appelle la période de Henri II abandonne l'emploi du chêne ; elle utilisera surtout le noyer » (Janneau).

Certains auteurs attribuent surtout à l'influence des artistes italiens la préférence désormais accordée au noyer à partir de la seconde moitié du XVI<sup>ème</sup> siècle, alors que, jusque-là, l'art français reste en possession de son originalité. D'autres, enfin, retrouvent dans les caractères généraux du style, tantôt l'influence de voisinage des provinces du Nord où le chêne demeurait l'essence la plus utilisée, tantôt l'influence des pays méridionaux où cette essence était d'importance secondaire.

Il est plus étonnant de constater le même phénomène en Allemagne : dans la Fuggerei à Augsbourg, la Chapelle Sainte-Anne renferme des stalles de chêne (rovere lignamo) datées de 1509–1515, alors que la chaire du XVII<sup>ème</sup> siècle est en noyer. A Memmingen, dans l'église Saint-Martin, les stalles de 1501, considérées comme les plus riches après celles d'Ulm et de Constance, sont en chêne ; la chaire, réalisée 200 ans plus tard, est en noyer.

Avec un décalage d'un siècle, le même phénomène se produira en Angleterre ; une publication de 1905 consacrée à l'histoire du mobilier anglais distingue : un âge du chêne qui va de 1500 à 1660, un âge du noyer qui s'étend de 1660 à 1720, puis un âge de l'acajou, de 1720 à 1770, etc. Nous admettons certaines influences de mode dans la mesure où les goûts et habitudes concordent avec des possibilités d'approvisionnement. Mais comment admettre que le noyer, exceptionnel jusque vers 1550, ait brusquement été en quantité suffisante pour couvrir les besoins de l'Europe occidentale en bois d'ébénisterie ?

Si, pour couvrir les besoins nouveaux, les Anglais ont pu prévoir et introduire à partir de 1620 des noyers de diverses origines, aidés d'ailleurs par un commerce maritime qui est à son apogée, il n'en est pas de même pour la France, où le noyer n'est signalé comme faisant l'objet d'une culture réglée qu'à partir de 1562.

Le problème du noyer en France est très différent, sans aucun doute, de celui qui peut préoccuper les Suisses, qui d'après de nombreux documents, possèdent une espèce non greffée de noyer à petits fruits qui serait alors toute désignée pour fournir des bois d'ébénisterie. Les mêmes argu-

*Vence (France) — Cathédrale*

Stalles en noyer exécutées par Jacques Bellot entre 1463 en 1467

Photo Colin

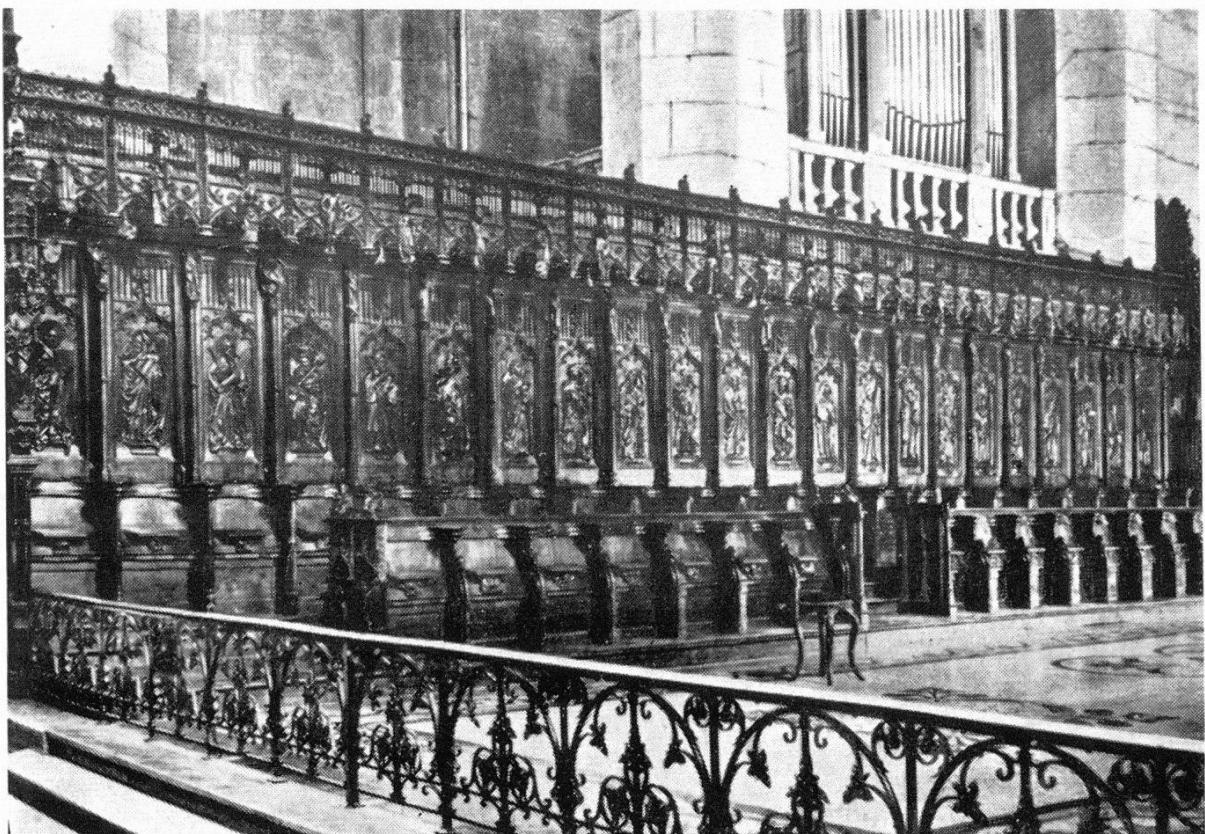
en haut

*Flavigny-sur- Ozerain (France) — Eglise St-Génès*  
Miséricorde d'une des stalles en chêne du XV<sup>ème</sup> siècle

Photo Hurault

en bas





ments sont valables pour l'Autriche. Mais, ne voulant pas déborder trop les frontières de la France, le problème se limite au seul noyer greffé, à gros fruits, cultivé depuis plusieurs siècles pour la récolte du cerneau. Cette culture, localisée dans les plaines et vallées alluviales, là où les sommes de températures annuelles permettent à l'arbre de fructifier abondamment, conduit à conserver l'arbre jusqu'à son dépérissement, parfois jusqu'à sa mort, à moins qu'un cataclysme (cyclone ou grands froids) n'oblige à l'exploiter plus tôt. Au XIX<sup>ème</sup> siècle encore, dans un « guide de la culture des bois » (1826), J. B. *Duchêne* s'exprime ainsi « Pourquoi le propriétaire exploiterait-il le noyer tant qu'il donne des fruits en abondance et d'un grand rapport? Aussi ces arbres sont-ils exploités lorsque le bois n'en est plus sain ».

Le souci de maintenir cette production de fruits et d'huile, apparaît bien dans certaines obligations faites aux propriétaires de replanter 2 jeunes noyers lorsqu'ils en exploitent un adulte. Le droit à acquitter pour être reconnu nouveau « bourgeois » sur le territoire de l'Abbaye de Saint-Jean-de-Saverne, consistait à fournir 2 jeunes noyers destinés l'un au couvent, l'autre à la communauté, et à les planter aux lieux indiqués par l'autorité.

Nous avons la même impression pour les autres fruitiers; poirier, cerisier, etc. dont l'usage en grosses pièces d'ébénisterie n'apparaîtra que tardivement, à la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle et dans quelques régions de France seulement (Bresse, vallée de la Loire, par exemple).

Pour le noyer, un argument peut être invoqué: le flottage convenait-il à cette essence? Sa densité normale varie de 0,6 à 0,8. Mais que fait-il à l'état frais? et flotterait-il? D'autre part, l'immersion prolongée ne modifierait-elle pas la couleur du bois? Autant de points qui mériteraient d'être précisés pour justifier son emploi tardif.

Mais alors, comment expliquer qu'à partir de 1550, l'emploi du noyer, jusque-là exceptionnel, se généralise? Nous émettons une hypothèse, en pensant que certains hivers catastrophiques ont pu occasionner la mort de grandes quantités de noyers dont les bois auraient été jetés sur le marché. En dehors de ces périodes de refroidissement datées par l'avance des glacières au XV<sup>ème</sup> et au XIX<sup>ème</sup> siècles, il y a les grands hivers dont le souvenir est conservé.

---

en haut

*Saint-Claude (France) — Cathédrale*

Stalles en noyer exécutées par Jean de Vitry entre 1445 et 1465  
Photo G. Gaignou

en bas

*La Chaise-Dieu (France) — Abbaye*  
Buffet d'orgue en pin sylvestre (1683)

Photo Béal

Deux documents intéressants ont été retrouvés à propos du gros hiver de 1709. Le premier est une inscription faite au revers du Buffet d'orgue de l'Abbaye de Marmoutier en Alsace par le facteur d'orgues strasbourgeois Andréas Silbermann (dont on retrouve d'autres inscriptions sur les orgues de l'église de Bouxwiller et de la cathédrale de Bâle).

Il note qu'il a « installé cet instrument durant cet hiver 1709 où le vin était gelé et les vignes détruites par le froid », alors qu'à Bâle, il est relaté que les orgues de l'église protestante furent réparées durant cette bonne année pour le vin que fut 1718.

L'autre texte, relatif à l'hiver de 1709 est plus complet. Dans le registre paroissial de Saint-Cirq (Lot), le curé note : « Du 6 au 22 Janvier de cette année 1709, *tous les noyers* et presque tous les châtaigniers gelèrent. Les corbeaux entraient dans les pigeonniers où ils trouvaient les pigeons morts de froid. Il fallait de grandes précautions pour dire la messe car le vin était gelé dans le calice. On baptisait dans les maisons car les enfants seraient morts en chemin. Dans les familles nombreuses, on demeurait tout le jour dans le lit, un seul se levait pour apprêter le repas et le porter aux autres. »

Ces deux citations sont corroborées par d'autres allusions à ces froids exceptionnels que nous empruntons à *A. Maury* dans son ouvrage sur « Les forêts de France dans l'Antiquité et au Moyen-Age ». Cet auteur consciencieux note que « l'hiver de 1709 a amené dans ces forêts une grande dévastation ». Or, il s'agit des forêts du Nord-Est de la France, et spécialement de Moselle et du Bas-Rhin : et nous savons que le noyer est largement représenté dans ce dernier département. *Maury* attribue d'ailleurs la destruction du châtaignier dans les Cévennes au froid rigoureux de 1709.

Si nous reprenons maintenant les deux exemples déjà cités de stalles en noyer, nous constatons que celles de la cathédrale de Saint-Claude ont été réalisées entre 1445 et 1465 et que celles de Vence sont datées de 1463 à 1467. Existe-t-il une relation entre le refroidissement marqué des années 1400, et une abondance particulière des bois de noyer dont auraient pu disposer les artisans et les artistes ?

De même, est-il possible de trouver, à l'utilisation généralisée du noyer dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, une explication valable ? Enfin, les froids de 1709 auraient-ils eu également une influence sur l'approvisionnement des ateliers en bois de noyer ? Autant de points qui méritent d'être soulignés et éclaircis. Ils présentent un intérêt particulièrement grand, si l'on rapproche de ces hivers rigoureux, les grands froids de Février 1956 qui ont eu des conséquences analogues parmi les noyers, châtaigniers, oliviers, et dans toutes les régions de France. Il convient de suivre avec attention l'exploitation des noyers morts ou dépérissants, notamment en Alsace, pour voir comment réagira le marché des bois. En effet, jusqu'ici, les propriétaires ont maintenu sur pied la plupart de leurs

noyers, espérant une reprise qui ne peut être que partielle. Peut-être aussi veulent-ils éviter un effondrement des prix résultant d'un gros volume arrivant en une seule fois sur le marché.

Quoiqu'il en soit, voici un nouvel argument pour prouver l'intérêt de lier l'histoire de l'art et la végétation forestière; le cheminement est complexe: pénurie grandissante de gros chênes, changement de style, grands froids, noyers disponibles, utilisation plus fréquente des bois de fruitiers, etc.

\*

Il est temps d'aboutir à une conclusion, car les derniers arguments invoqués ont moins d'intérêt pour la Suisse que pour la France.

Nous tenterons de résumer les services réciproques que peuvent se rendre des spécialistes, les uns d'histoire de l'art, les autres de géobotanique ou de technologie forestière, s'ils veulent bien mettre en commun leurs connaissances.

Et d'abord, les forestiers peuvent aider les musées à compléter leurs catalogues et à les rédiger sous forme synthétique. Trop d'indications ne sont pas regroupées et perdent de ce fait une partie de leur valeur. Nous nous plaisons à signaler comme exemplaire la présentation des magnifiques collections du Musée National à Nuremberg et la qualité de la documentation mise à la disposition des chercheurs. Parmi les statues de la Vierge qu'on peut y voir, nous en avons relevé huit identifiées quant au bois dans lequel elles ont été sculptées et quant à la région dont elles proviennent. Quel intérêt, sinon historique trouverait-on à lire une étiquette indiquant «Eine Mutter Gottes aus Kapfelberg», de 1350, ou «Eine heilige Jungfrau aus Taufkirchen» des environs de 1450? Mais quel enseignement de savoir, en regroupant toutes les indications relatives à ces statues, que la première est en poirier, et originaire de Basse-Bavière, alors que la seconde est en Pin Cembro et originaire du Chiemgau? De même, une «Vierge et l'enfant» de 1350 est en peuplier, mais provient de France. Deux statues en noyer de la fin du XIV<sup>e</sup> siècle et du début du XV<sup>e</sup> siècle peuvent être rattachées l'une au Bas-Rhin, l'autre à la Basse-Autriche. Nous voyons enfin vivre ces œuvres d'art; nous les retrouvons avec leurs caractéristiques, technologiques autant que plastiques; nous rejoignons les artistes qui les ont réalisées dans leurs maisons d'hiver, telle cette «Maria von einer Verkündigung» sculptée autour de 1430, dans du bois d'épicéa par un artiste rhénan, ou cette statue de Sainte-Anne, du début du XIV<sup>e</sup> siècle, prise en Haute-Autriche dans un bloc d'ébène sycomore, ou cette «Mère de Dieu avec un loup», des environs de 1400, qui provient de la région de Salzbourg mais est en pin sylvestre.

Par réciprocité, les forestiers peuvent recevoir des indications essentielles de la part des spécialistes d'histoire de l'art. Pour reconstituer ce qu'était, à une époque donnée, la végétation forestière naturelle, outre les

documents écrits, nous disposerons d'échantillons des bois existant dans une région déterminée, en étudiant les éléments de décoration pour lesquels on a employé les essences locales. Si l'on rencontre des anomalies, elles présentent de l'intérêt dans la mesure où elles permettent de fixer les dates où ont pu commencer les apports et de préciser les conditions du commerce ancien des bois débités. Si les apports apparaissent massifs, ils peuvent peut-être s'expliquer par des catastrophes météorologiques dont les dates et les effets sur les diverses espèces devront être recherchés.

Ayant eu l'occasion de discuter souvent avec des critiques d'art, nous sommes persuadé que les forestiers sont en mesure de leur rendre de grands services, en situant les œuvres d'après les paysages représentés. Inversement, les forestiers peuvent être aidés dans leurs études sur l'histoire de l'évolution des peuplements forestiers en recherchant les tableaux qui se rapportent à un massif donné, et en analysant les composantes du paysage.

La minutie souvent très grande, mise par les artistes dans la représentation des arbres permet de les distinguer. Le tableau que possède le musée de Dijon et catalogué: « Promenade en forêt de Soignes » nous fournit un bon exemple de l'intérêt que présentent de telles œuvres pour les forestiers. Jacques *d'Arthois* qui en est l'auteur, vécut de 1613 à 1686 dans l'entourage des Ducs de Bourgogne. L'artiste représente un peuplement que l'on peut décrire comme une chênaie mélangée à frêne, orme et fruitiers. (La tache de feuillage rouge qui se trouve à gauche du tableau peut correspondre à un merisier ou un alisier terminal.)

Ce paysage est intéressant à rapprocher de la futaie pure — et artificielle —, de hêtre qu'est actuellement la forêt de Soignes; en effet, *Galoux* en 1953, et les phytosociologues belges, semblent d'accord pour classer cette forêt dans le « *Quercetum atlanticum* » de Lemée sur sols de loess. Cette association, d'après l'auteur, correspond à une « magnifique chênaie, riche en nombreuses essences d'accompagnement, orme, frêne, charme, érables, probablement hêtre et merisier ».

Nous nous arrêterons sur cette image. Dans son « Musée imaginaire », André *Malraux* évoque toutes les origines auxquelles se rattache l'art. Nous ne savons s'il a parlé expressément de la forêt; mais cet auteur l'a englobée sans aucun doute parmi les plus authentiques sources où l'artiste puise son inspiration. Inversement, ne sommes-nous pas en droit d'imaginer que le forestier trouve dans les œuvres d'art, et dans les musées, des éléments d'information de grande valeur pour fixer dans le temps des étapes dont les artistes lui rendent témoignage? La thèse dont nous avons rendu compte en commençant, fournit une preuve de l'intérêt de telles recherches, et ouvre des perspectives nouvelles aux historiens d'art aussi bien qu'aux forestiers.

Henry-Telignois.

## Quelques références bibliographiques

*Bamford, P. W.:* Forests and French sea power 1660—1789. University of Toronto Press 1956.

*Bonnaffe, J.:* Le meuble en France à l'époque de la Renaissance. Paris 1879.

*Champeaux, (de) A.:* Le meuble — Antiquité, Moyen-âge, Renaissance. Quantin. Paris 1885.

*Durand, G.:* Ernoul Boulin, Alexandre Huet et les autres huchiers de la cathédrale d'Amiens. Yvert et Tellier. Amiens 1908.

*Froidour, (de) L.:* Instructions pour les ventes des bois du Roi. Edition par M. Berrier. Paris 1759.

*Janneau, G.:* Les meubles (3 vol.) Flammarion. Paris 1929.

*Huffel, G.:* Le martelage au début de l'Ere mérovingienne. Revue des Eaux et Forêts. Mai 1909.

id. Histoire des forêts françaises. Cours autographié. Nancy 1925.

id. Le Comté de Dabo. Ses forêts, ses droits d'usages forestiers. Nancy 1924.

*Mabillon (Dom):* Brouillon des Mémoires concernant le Monastère St-Bénigne à Dijon, Manuscrit. Archives départementales de la Côte-d'Or.

*Macquoid, P.:* A History of English furniture. Lawrence and Bullen Ltd. Londres 1905.

*Martene (Dom):* Histoire de l'Abbaye de Marmoutier. Guillard-Verger. Tours 1874.

*Maury, A.:* Les forêts françaises dans l'Antiquité et au Moyen-âge. Imprimerie impériale. Paris 1856.

*Mouget, C.:* La Chartreuse de Dijon. Imprimerie N. D. des Prés. Montreuil-sur-Mer 1898.

*Puton, A.:* Coutume de Brécilien. Titres, jugements et arrêts concernant les usagers de Paimpont et Saint-Péran. Imprimerie Réau. Nancy 1879.

*Rabouet, P.:* Les merveilleuses boiseries sculptées de l'église du Moûtier d'Ahun. Combier. Mâcon (sans date).

*Saint-Martin (Juge de):* Traité de culture du chêne. Paris 1788.

*See, H.:* Les relations commerciales maritimes entre la France et les Pays du Nord. Revue maritime et coloniale. 9<sup>e</sup> Série 71, 1925.

*Thomann, M.:* Une inscription de 1709 découverte dans les orgues de Marmoutier. Bulletin de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Saverne et environs. N° 1—2, 1957.